

Abdelmajid Ezzar : Oui à l'Aleca, mais après la mise à niveau de l'agriculture tunisienne



Interrogé par la chaîne privée Elhiwar Ettounsi sur la position de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (Utap) vis-à-vis de l'Accord libre échange complet et approfondi (Aleca) en cours de négociation entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) , Abdelmagid Ezzar ,président de l'Utap, a déclaré que celle-ci ne rejette pas l'accord dans son principe mais réfute sa mouture actuelle



Union Européenne-Tunisie : Impact de l'Aleca sur le commerce et la production en Tunisie



Kapitalis : 17 octobre 2019

La Tunisie et l'Union européenne (UE) ont négocié en 2016 un « Accord de libre-échange complet et approfondi » (Aleca). Le Forum euro-méditerranéen des instituts de sciences économiques (Femise) analyse aujourd'hui son impact sur le commerce et la production en Tunisie.

UGTT: Création de la coordination nationale de lutte contre l'ALECA



TUNISIE 24/05/2019 16h:24 CET

L'UGTT poursuit " sa pression " pour empêcher la signature de cet accord

"La coordination nationale de lutte contre l'ALECA (accord de libre- échange complet et approfondi) ne doit pas avoir une dimension partisane afin de pouvoir sauver la Tunisie ", a souligné, jeudi, Samir Cheffi, secrétaire général adjoint de l'union générale tunisienne du travail (UGTT).

Annonçant la création de cette coordination lors d'une conférence organisée au siège de l'UGTT à l'initiative du département de la femme, de la jeunesse ouvrière et des relations avec la société civile, Cheffi a indiqué que cette nouvelle structure sera ouverte à toutes les forces nationales y compris les partis politiques, les organisations et les associations vu que le projet de l'ALECA menace, selon lui, l'avenir économique et politique du pays.

Le responsable syndical a fait remarquer que la Tunisie a besoin, au cours de cette période critique, de renforcer l'union de toutes ses forces vives pour pouvoir protéger le pays des conséquences graves de la signature de l'ALECA sur l'économie tunisienne notamment les secteurs de l'agriculture et des services.

Dans ce contexte, il a appelé le gouvernement à faire prévaloir l'intérêt du pays lors des négociations avec l'Union européenne au sujet de l'ALECA, signalant que la coordination aura aussi pour rôle d'éclairer l'opinion publique sur les répercussions d'un tel accord sur la souveraineté du pays.

Rapport conjoint du quatrième round de négociation sur un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre la Tunisie et l'Union européenne

[Le rapport conjoint\(en PDF\)](#)

La Tunisie doit préparer une solution alternative à l'accord ALECA proposé par l'UE, selon des experts tunisiens (SYNTHESE)

TUNIS, 2 mai (Xinhua) — Devant se parachever le 3 mai courant (démarré le 29 avril), le quatrième round des négociations entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) sur l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) ne cesse de susciter un mécontentement auprès des acteurs économiques, des professionnels sectoriels et une grande frange de la société civile et experts tunisiens, en matière de la rentabilité dudit accord qui, selon certains analystes tunisiens, risque de provoquer un effondrement économique.

A l'initiative du Centre d'études et de recherche économique et sociale (CERES), un établissement public tunisien de recherche à caractère administratif, une

journée d'étude a été organisée à Tunis, avec la participation d'une pléiade d'experts concernés par ce dossier.

« Le gouvernement tunisien doit arrêter les négociations portant sur l'ALECA et préparer une solution alternative à cet accord proposé par la partie européenne », a déclaré aux journalistes Abdallah El Malek, spécialiste tunisien en recherche économique.

Pour lui, « l'ALECA n'est pas un problème de barrières tarifaires, mais plutôt un nouveau projet de société imposé par l'UE ».

Sur un autre plan, les appels à rompre les négociations avec l'UE ont été formulés à l'issue de la présentation des résultats de trois études conçues par l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ), le cabinet de conseil irlandais Ecorys, dirigé par l'UE, ainsi qu'un bureau d'analyses autrichien.

L'une des études révèle une régression du PIB réel de 0,5% de la Tunisie s'il y a une liberté totale du commerce et de 1,5%, en cas de liberté partielle, mettant en garde contre un accroissement du chômage et une aggravation du déficit commercial.

Toutefois, les deux autres études prévoient une amélioration de la croissance du PIB à long terme (à l'horizon de 2030).

En effet, l'étude de l'ITCEQ montre que « le gain prévu en croissance économique est différencié d'une activité à l'autre, dans la mesure où il y a des activités qui vont souffrir et disparaître complètement ».

Par ailleurs, l'étude Ecorys projette, pour le long terme, une hausse de 20% des exportations et une augmentation de 19% des importations. Mais, elle fait également remaquer le risque d'un solde commercial négatif.

Spécialisée en relations économique et chercheuse dans les relations internationales, Janet Ben Abdallah, a déclaré en marge de cet événement que « la conclusion de l'ALECA est très grave, car selon les règlements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la signature de cet accord signifie l'engagement de l'Etat tunisien à respecter les lois y afférentes ».

« En cas de révision ou d'amendement, il sera obligatoire d'en revenir au Parlement européen (...) ce qui risque de toucher la souveraineté nationale

tunisienne », a indiqué Mme Ben Abdallah.

Selon Jameleddine Aouididi, expert économique tunisien, l'étude d'évaluation de l'accord d'association entre la Tunisie et l'UE de 1995, réalisée par la Banque mondiale pour la période de 1996 à 2010, montre que la Tunisie a perdu 55% de son tissu industriel national, avec une réduction de 400 000 emplois.

« La signature de l'ALECA demeure ainsi une catastrophe pour la Tunisie », a-t-il commenté.

Selon l'universitaire tunisien Sami Aouadi, la majorité des organisations professionnelles et de la société civile de la Tunisie considèrent que « l'UE est un partenaire commercial historique et privilégié de la Tunisie » et que les échanges commerciaux actuels entre les deux parties doivent se développer davantage.

Cependant, « le gouvernement est appelé à veiller à la souveraineté décisionnelle, à agir uniquement en fonction des priorités nationales, à garantir la transparence absolue du processus des négociations devant être suivi par les partenaires sociaux et à envisager des accords économiques globaux et non pas uniquement commerciaux », a conclu l'universitaire tunisien.

La Tunisie, l'UE et la mondialisation

 Par Mohsen Tiss – 3 mai 2019

L'Economiste Maghrébin a organisé le 2 mai, en avant-première, à la veille du Forum de l'Economiste qui en est cette année à sa 21ème édition, un dîner-débat sur le thème : “La Tunisie, l'Europe et la mondialisation”. Étaient présents à ce débat Khemaies Jhinaoui, ministre des Affaires étrangères, Patrice Bergamini, Ambassadeur et chef de la Délégation de l'EU en Tunisie, Pascal Lamy, ancien directeur de l'OMC, Leila Baghdadi, présidente de la Chaire de l'OMC, Geneviève Pons, DG de l'Institut DELORS et Habib Karaouli, PDG Cap Bank.



Ouvrant le débat, Hédi Mechri, fondateur et directeur de l'Economiste Maghrébin, a souligné que les appréhensions des corps constitués, de la Centrale patronale, du syndicat ouvrier, de l'Union des agriculteurs, des groupements professionnels quant à l'ALECA ne sont pas illégitimes.

« L'ALECA serait le déclic en quelque sorte pour amorcer leur mutation, leur transformation à l'instar de ce qui s'était fait lors de la signature de l'Accord de libre-échange en 1995 qui avait mis en perspective, avec succès, la mise à niveau des entreprises industrielles », ajoute Hédi Mechri.

ALECA : des risques et des opportunités

 Khemaies Jhinaoui a souligné que la Tunisie est concernée par les nouveaux bouleversements mondiaux et cherche à se protéger. Évoquant l'impact de l'ALECA sur l'économie tunisienne, le ministre estime que cet accord est porteur d'opportunités du fait qu'il permettra de faciliter l'accès des produits tunisiens sur le marché européen. Cependant, cet accord nécessite un débat pour identifier, avec réalisme et ambition, l'approche à suivre. « Tout au long de ce processus, nous aurons besoin d'être accompagnés. Il est nécessaire de bien comprendre qu'il nous faut ménager un temps d'adaptation, car nous sommes conscients des risques que présente cet accord », souligne Khemaies Jhinaoui.

A qui prote l'absence de l'ALECA ?



Rappelant l'importance de l'assistance technique et financière accordée par l'UE à la Tunisie, Patrice Bergamini a affirmé que l'ALECA est un facteur de mise à niveau pour bien équiper l'économie tunisienne. Toutefois, il n'a pas manqué de rappeler les mauvaises littératures quant à cet accord qui, selon ses dires, devrait être

nommé différemment « A qui profite l'absence de l'ALECA ? », s'est interrogé l'Ambassadeur et chef de la Délégation de l'UE en Tunisie qui a annoncé que le 4e round des négociations s'achève aujourd'hui.

Développer les avantages comparatifs



Pour que la Tunisie profite pleinement de l'ALECA et de son voisinage, Pascal Lamy a recommandé de développer des avantages comparatifs, à savoir les libertés publiques, la qualité de son système éducatif, ses ressources humaines et la mer au vu de l'importance de l'économie bleue.

« La Tunisie doit développer davantage son système de production et bénéficier de ses avantages comparatifs, notamment en ce qui concerne ses relations avec l'Union européenne », affirme l'ancien directeur de l'OMC qui a regretté la faible intégration économique entre les économies maghrébines qui coûte annuellement de 2 à 3 points de croissance pour chacun des pays maghrébins

Intégrer les chaînes de valeur mondiales

Leila Baghdadi a, pour sa part, mis l'accent sur l'importance des chaînes de valeur internationales où la Tunisie est présente, mais seulement avec l'Europe et reste concentrée au niveau sectoriel.



Leila Baghdadi considère que les vrais défis de la Tunisie sont la diversification sectorielle, le positionnement sur certains secteurs à haute valeur ajoutée (TIC, industrie pharmaceutique...) et la montée en gamme.

ALECA : Les fabricants des médicaments appellent à exclure le secteur pharmaceutique de l'accord



La présidente de la Chambre Nationale de l'Industrie Pharmaceutique, Sara Masmoudi a indiqué que les fabricants des produits pharmaceutiques refusent les propositions de l'ALECA relatives au secteur des médicaments.

Lors de son intervention dans l'émission Politica ce jeudi 2 mai 2019, Masmoudi a expliqué que ce traité va fragiliser l'industrie pharmaceutique en Tunisie.

Les médicaments génériques ne seront plus fabriqués en Tunisie, ce qui privera les Tunisiens d'acheter les médicaments à des prix raisonnables, a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, la présidente de la Chambre nationale de l'Industrie Pharmaceutique a appelé à exclure le secteur pharmaceutique de cet accord.

Accord ALECA: La Tunisie demande le Free Visa pour les professionnels

Le ministre du transport Hichem Ben Ahmed a affirmé que les négociations entre la Tunisie et L'Union Européenne sont en cours concernant l'accord de l'ALECA et la réalisation d'importants pas dans le domaine des études techniques concernant les différents axes du projet.

Aleca : La Tunisie entame le 3ème round

La Tunisie et l'Union européenne entament ce lundi à Bruxelles le 3^{ème} round des négociations dans le cadre de l'Aleca.

Le principal négociateur tunisien, le ministre du Transport, Hichem Ben Ahmed a assuré que la partie européenne a mis en place des mesures exceptionnelles en faveur de secteurs stratégiques.

Hichem Ben Ahmed parle de l'open sky et de l'ALECA

Le ministre du Transport, Hichem Ben Ahmed, a indiqué au micro de Wassim Ben Larbi lors de l'Expresso de ce mercredi 12 décembre 2018, que le retard enregistré dans l'application des accords concernant l'open sky est dû à la partie européenne. Il a ajouté que la Tunisie est prête techniquement à honorer ses engagements conformément à cette convention alors que l'Europe a des problèmes consistant en des difficultés quant à la délimitation nouvelle de l'espace aérien européen après le Brexit et la sortie de la Grande Bretagne de l'Union européenne.

Il est à rappeler que la Tunisie a signé, en décembre 2017 avec l'Union européenne, la convention de l'open sky stipulant une application immédiate dans tous les aéroports de la République, sauf celui de Tunis-Carthage en attendant les réformes au sein de la Compagnie nationale de transport aérien et sa mise à niveau afin d'être en mesure d'entrer dans une phase de concurrence comme le stipule l'ouverture des espaces aériens devant toutes les compagnies aériennes internationales.

Sur un autre plan, et évoquant l'Accord de libre échange complet et approfondi (ALECA) avec l'Union européenne, le ministre a affirmé que le troisième round de négociations se poursuit tout en précisant que de grands progrès ont été enregistrés dans les différents volets de cet Accord.